

**ENFANCE**



# PROJET EDUCATIF GLOBAL DE TERRITOIRE

## VOLET PEDT AGGLO2B 2019/2021

Validé en conseil communautaire le 25.06.2019



Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 boulevard Colonel Aubry – BP 90184

79304 BRESSUIRE CEDEX

### Mot de la Vice-Présidente

Ce projet éducatif de territoire, PEDT Agglo2B, est un projet porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et décliné localement dans son programme d'actions, au sein des communes.

Il s'agit d'un projet articulé avec tous les partenaires dans une démarche de co-construction associant des acteurs associatifs et des services publics municipaux et d'agglomération, les parents et les enseignants. Il est le fruit de toute une réflexion et d'une volonté collective pour donner un sens éducatif d'ampleur et permettre à tous nos jeunes du territoire de bénéficier d'un accueil et d'activités de haute qualité.

Il constitue un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de décliner leurs actions, pour l'ensemble des 33 communes du territoire, et plus particulièrement pour les communes où est implantée une école. Ceci de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque jeune, mais aussi de veiller à l'articulation entre les différents temps eu égard à la diversité des acteurs, des situations et des possibilités pour les enfants de s'épanouir et d'apprendre en tout lieu.

Le PEDT permet ainsi de proposer à chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, mais aussi pendant le temps de loisirs du mercredi. Il prend en compte, en ce sens, l'évolution des nouveaux rythmes scolaires dans le respect du choix des communes et l'adaptation du plan mercredi selon que celui-ci soit libéré en totalité ou seulement l'après-midi.

Ce nouveau projet éducatif de territoire 2019-2021 permettra aux acteurs qui accompagnent l'enfant au quotidien de bénéficier d'un cadre commun pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. Chacun en son site, en s'appuyant sur toute la richesse et le dynamisme du tissu associatif du territoire, mais aussi au regard des spécificités locales, s'engagera à offrir aux enfants scolarisés la possibilité de s'inscrire à des activités veillant à la qualité de l'inclusion des plus fragiles et des enfants en situation de handicap.

Ces activités sont pour les familles un service public essentiel que nous souhaitons préserver, évaluer et améliorer tout en respectant un cadre législatif précis, tant sur l'encadrement, les diplômes, la pédagogie et les obligations sanitaires et sécuritaires règlementées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Education Nationale.

Notre volonté est d'offrir à chaque enfant un parcours pédagogique riche, cohérent et valorisant.

Yolande SECHET, Vice-Présidente en charge de l'enfance et de  
la petite enfance.

## I- INTRODUCTION : LE PROJET EDUCATIF GLOBAL DE TERRITOIRE (PEGT)

- A- Historique
- B- Contexte
- C- Les différents volets du Projet Educatif Global de Territoire

## II – VOLET PEDT AGGLO : Projet éducatif de territoire

### 1) DEROULEMENT

- D- Etapes de réalisation
- E- Calendrier de la démarche
- F- Suivi du projet et évaluation

### 2) LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE AGGLO2B

#### a) DES DEFINITIONS PARTAGEES

- A -Education
- B – Cohérence éducation
- C - Communauté éducative

#### b) LES AXES PRIORITAIRES DU PEDT AGGLO2B

Axe 1 : Permettre le développement et l'épanouissement de l'enfant

Objectif 1 : Favoriser la construction de soi

Objectif 2 : Favoriser le vivre ensemble et la coopération

Objectif 3 : Favoriser la découverte, l'imaginaire, le raisonnement et la création

Axe 2 : Veiller à un environnement éducatif favorable à l'épanouissement et à la construction de valeurs

Objectif 1 : Garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant dans le respect des espaces

Objectif 2 : Prendre en compte le rythme de l'enfant

Objectif 3 : Garantir l'accès des services à tous

## **c) LES PROGRAMMES D' ACTIONS DES GESTIONNAIRES DES TEMPS PERISCOLAIRES**

### **Les gestionnaires dont l'organisation du temps scolaire est à 4.5 jours**

1. La commune d'Argentonnay  
- représentée par *Le Club Argentonnay*
2. La commune de Bressuire
3. La commune de Cerizay
4. Les communes de Mauléon, la Petite Boissière, Saint-Amand sur Sèvre ; Saint-Pierre des Echaubrognes le Temple, Moulin, St Aubin de Baubigné  
- représentées par *le CSC de Mauléon*
5. La commune de Saint Aubin du Plain
6. La commune de Courlay

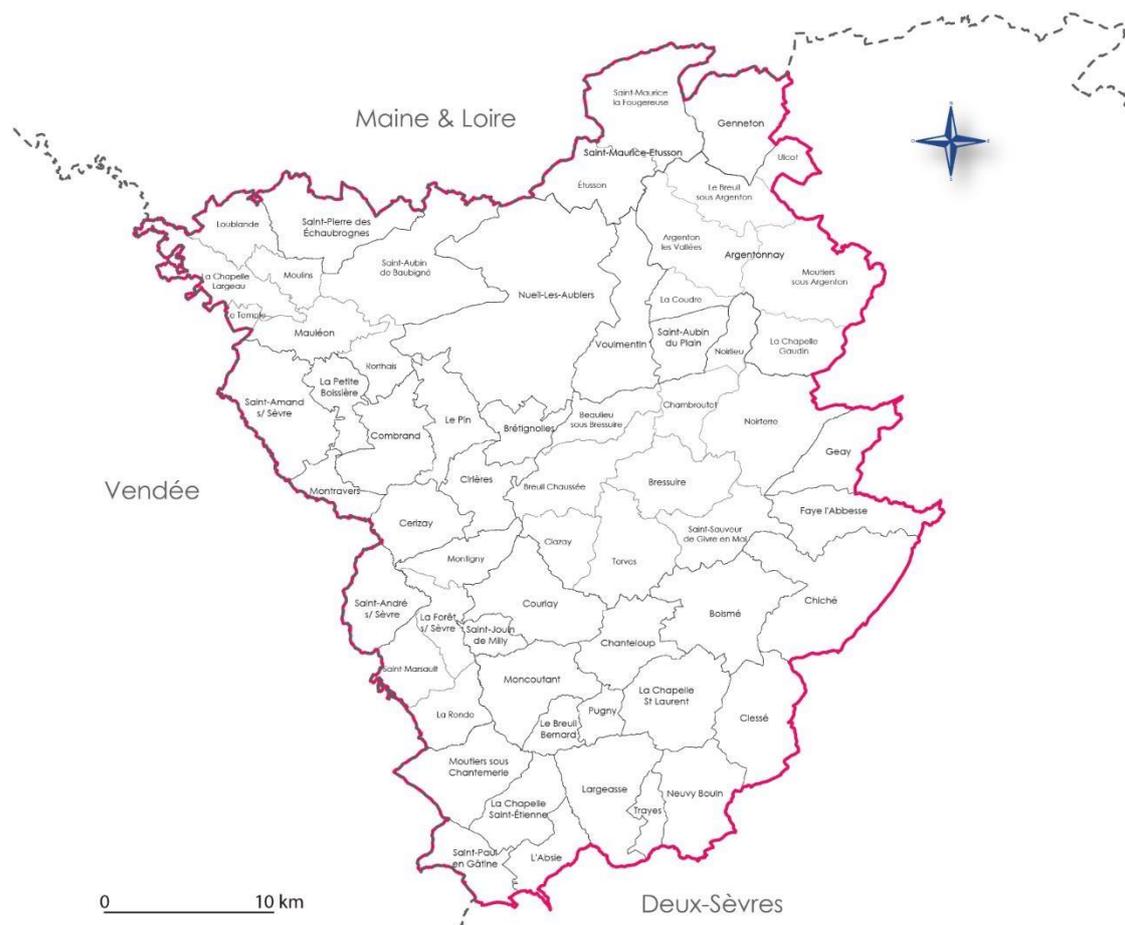
## **d) LE PLAN MERCREDI**

### **ANNEXE : LE PLAN MERCREDI**

# I – INTRODUCTION : LE PROJET EDUCATIF GLOBAL DE TERRITOIRE

## A - HISTORIQUE : une évolution administrative et politique du territoire

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, créée en janvier 2014, regroupe 33 communes pour 75 000 habitants. Elle est le résultat d'un regroupement de 3 intercommunalités dans leur intégralité et de la partition de 2 autres communautés. Elle exerce aujourd'hui de multiples compétences dont la petite enfance, l'enfance et la définition d'une politique jeunesse communautaire.



### ○ Une organisation politique

L'organisation politique s'articule autour du conseil communautaire (78 conseillers communautaires), dont un bureau communautaire (27 membres). Près de 300 élus dont 145 conseillers municipaux travaillent au sein de 14 commissions.

La commission « Enfance - Petite Enfance » est composée de 25 conseillers communautaires et municipaux, animée par la Vice-Présidente en charge de la politique « Enfance - Petite Enfance ».

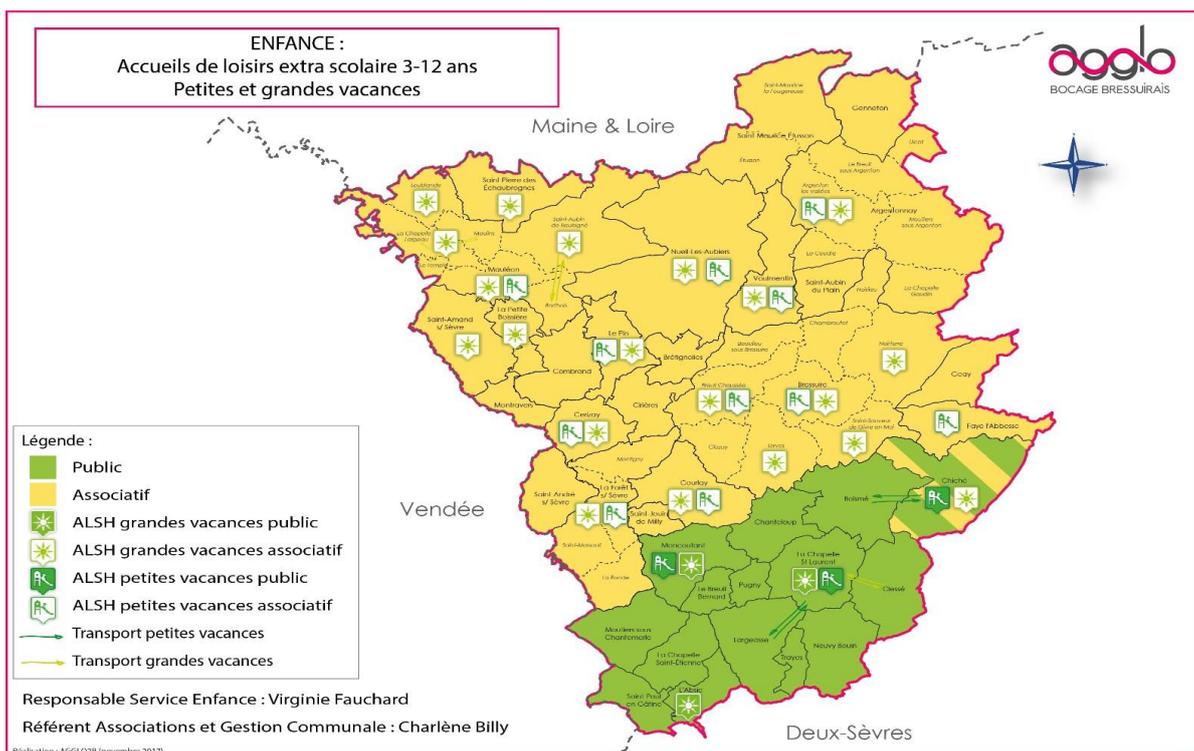
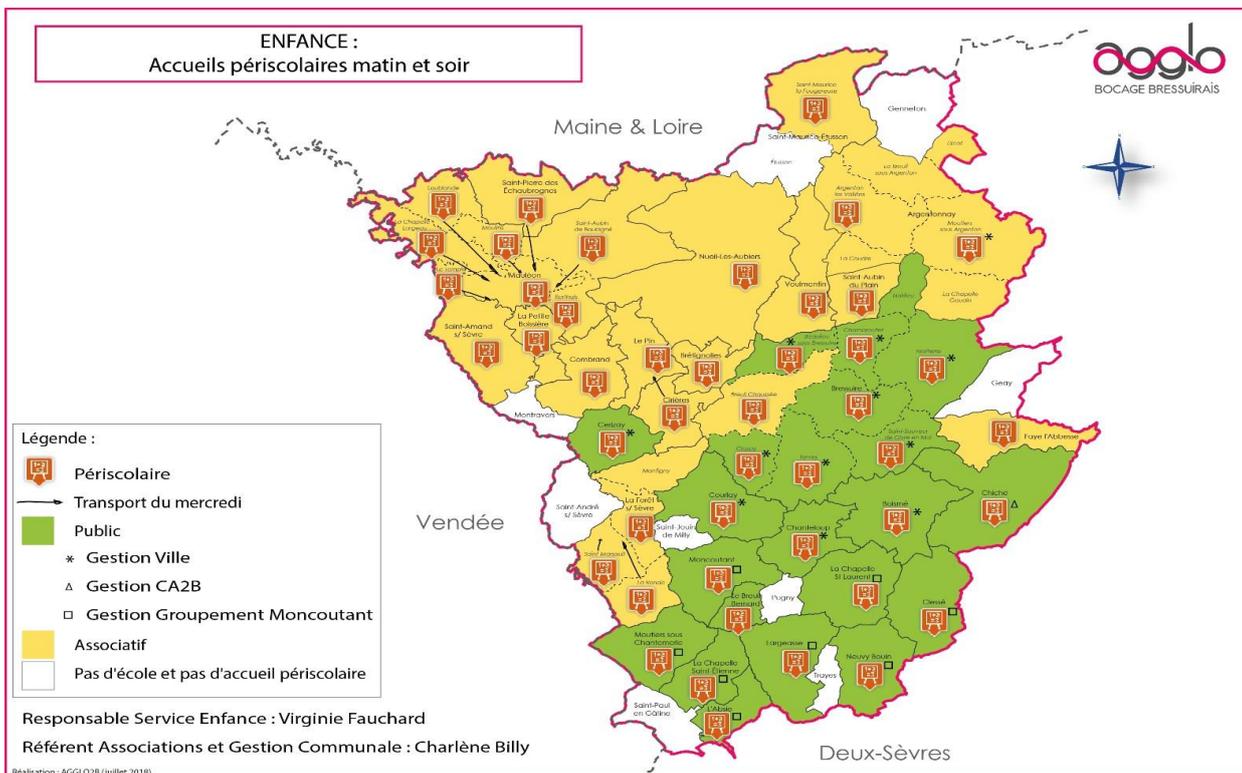
La commission « politique ville – jeunesse » est composée de 23 conseillers communautaires et municipaux, animée par le Vice-Président en charge de la jeunesse, de la citoyenneté et de la politique de la ville.

## ○ Une organisation administrative

La compétence « Enfance » regroupe les services Accueils Péricolaires (APS matin, soir et mercredi) et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Elle est exercée sur le territoire via des services en régie ou délégués aux associations et aux communes du territoire.

Au total ce sont 70 sites qui accueillent les enfants tout au long de l'année :

- 46 sites APS
- 24 sites ALSH



TERRITOIRE		ECOLE			GESTIONNAIRE			
Commune et implantation d'école	Cycle	Statut	Effectif	Rythme	TAP	Périscolaire	Mercredi	Vacances
<b>Absie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole Maternelle</li> <li>Ecole Elémentaire</li> </ul>	Maternelle Elémentaire	Public Public	91 38	4 4	-	Moncoutant -sur-Sèvre	Moncoutant- sur-Sèvre	Agglo2B
<b>Argentonnay</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Argenton les vallées</b></li> <li>Ecole <i>Le chat perché</i></li> <li>Ecole <i>Sainte Marie</i></li> <li>- <b>Moutiers sous Argenton/La Chapelle Gaudin</b></li> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Primaire Primaire  Elémentaire	Public Privé  Public	163 98  43	4.5 4.5  4.5	Le club	Le club	Le club	Le club
<b>Boismé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Privé	88	4	-	Boismé	Boismé	Agglo2B
<b>Bressuire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole <i>Bois d'Anne</i></li> <li>Ecole <i>Louis Gazeau</i></li> <li>Ecole <i>Le Guédeau</i></li> <li>Ecole <i>René Hery</i></li> <li>Ecole <i>Jules Ferry</i></li> <li>Ecole <i>Louis Gazeau</i></li> <li>Ecole <i>Bois d'Anne</i></li> <li>Ecole <i>Duguesclin</i></li> <li>Ecole <i>St Cyprien</i></li> <li><i>Ecole graine d'éveil</i></li> <li>- <b>Beaulieu sous Bressuire</b></li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>- <b>Breuil Chaussée</b></li> <li>Ecole <i>Le Petit prince</i></li> <li>- <b>Clazay</b></li> <li>Ecole primaire</li> <li>- <b>Chambroutet</b></li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>- <b>Noirliu</b></li> <li>Ecole maternelle</li> <li>- <b>Noirterre</b></li> <li>Ecole primaire</li> <li>Ecole primaire</li> <li>- <b>St Sauveur de Givre en Mai</b></li> <li>Ecole primaire</li> <li>- <b>Terves</b></li> <li>Ecole maternelle</li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Maternelle Maternelle Maternelle Maternelle Elémentaire Elémentaire Elémentaire Elémentaire Elémentaire Elémentaire Primaire Primaire  Elémentaire  Primaire  Primaire  Elémentaire  Maternelle  Primaire Primaire  Primaire  Maternelle Elémentaire Primaire	Public Public Public Public Public Public Public Public Public Public Privé Privé  Privé  Public  Public Public Privé  Privé  Public Public Privé	77 62 105 83 146  137 169 423 NC  92  58  85  4.5  37  66 47  90  64 117 37	4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5  4.5  4  4.5 4.5 4.5	Bressuire	AECB  Bressuire	Bressuire	CSC  FR Breuil Chaussée
<b>Brétignolles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Elémentaire	Privé	55	4	-	Ile aux enfants	Les Lucioles de la Vallée	Les Lucioles de la Vallée
<b>Cerizay</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole Ernest Pérochon</li> <li>Ecole Jean Moulin</li> <li>Ecole Notre Dame-St Joseph</li> </ul>	Elémentaire Maternelle Elémentaire	Public Public Privé	264 143 224	4.5 4.5 4	Cerizay	Cerizay	Cerizay	CSC
<b>Clessé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Public	88	4	-	Moncoutant -sur-Sèvre	Moncoutant- sur-Sèvre	Agglo2B
<b>Chanteloup</b>	Primaire	Public	74	4	-	Ville		Agglo2B

<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole Primaire</li> <li>Ecole St François Xavier</li> </ul>	Primaire	Privé	25	4	-		Moncoutant-sur-Sèvre	
<b>Chiché</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Henri Dès</li> <li>Notre Dame</li> </ul>	Primaire Primaire	Public Privé	87 107	4 4	- -	Agglo2B Agglo2B	Agglo2B Agglo2B	Agglo2B et FR Agglo2Bet FR
<b>Cirières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Public	98	4	-	FR Cirière	Les lucioles de la Vallée	Les lucioles de la Vallée
<b>Combrand</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Elémentaire	Privé	121	4	-	Ile aux enfants	Les lucioles de la Vallée	Les lucioles de la Vallée
<b>Courlay</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole maternelle</li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>Ecole St Rémi</li> </ul>	Maternelle Elémentaire Primaire	Public Public Privé	58 114 66	4.5 4.5 4	Courlay Courlay -	Courlay	Moncoutant-sur-Sèvre	Agglo2B
<b>Faye l'Abbesse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire Primaire	Public Privé	58 57	4 4	-	6FR Faye l'Abbesse	FR Faye l'Abbesse	FR Faye l'Abbesse
<b>La Forêt sur Sèvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole élémentaire</li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>- <b>Montigny</b></li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>- <b>Saint Marsault/ La Ronde</b></li> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Elémentaire Elémentaire Elémentaire Elémentaire	Privé Public Public Privé	34 50 61 62	4 4 4 4	-	FR La Forêt sur Sèvre	FR La Forêt sur Sèvre	FR La Forêt sur Sèvre
<b>Genneton</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole Elémentaire</li> </ul>	Elémentaire	Public	0	-	-	Genneton	Le Club	Le Club
<b>Largeasse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole Sainte Anne</li> </ul>	Primaire	Privé	60	4	-	Moncoutant-sur-Sèvre	Moncoutant-sur-Sèvre	Agglo2B
<b>La chapelle st Laurent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole publique</li> <li>Ecole Saint Laurent</li> </ul>	Elémentaire Elémentaire	Public Privé	97 162	4 4	-	Moncoutant-sur-Sèvre	Moncoutant-sur-Sèvre	Agglo2B
<b>Mauléon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gpt scolaire P. Martin</li> <li>Gpt scolaire P. Martin</li> <li>Ecole Saint Joseph</li> <li>- <b>Loublande</b></li> <li>Ecole primaire</li> <li>- <b>La Chapelle Largeau</b></li> <li>Ecole primaire</li> <li>- <b>Rorthais</b></li> <li>Ecole primaire</li> <li>- <b>Saint Sauveur- Le Temple</b></li> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Maternelle Primaire Primaire Primaire Primaire Primaire Primaire Primaire	Public Public Privé Privé Privé Privé Privé	76 150 188 89 47 91 62	4.5 4.5 4 4.5 4.5 4.5 4.5	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon
<b>Le Pin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Elémentaire	Privé	83	4	-	Les lucioles de la Vallée	Les lucioles de la Vallée	Les lucioles de la Vallée
<b>Moncoutant-sur-Sèvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole maternelle</li> <li>Ecole de la Sèvre</li> <li>Ecole Notre Dame</li> <li>- <b>Le Breuil Bernard</b></li> <li>Ecole élémentaire</li> <li>- <b>La Chapelle St Etienne/ Moutiers Chantemerles</b></li> <li>Ecole élémentaire (RPI)</li> </ul>	Maternelle Primaire Elémentaire Elémentaire Elémentaire	Public Public Privé Public Public	67 141 145 46 29	4 4 4 4 4	- - - -	Moncoutant-sur-Sèvre	Moncoutant-sur-Sèvre	Agglo2B
<b>Moulin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Privé	NC	4.5	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon
<b>Neuvy Bouin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Privé	NC	4	-	Moncoutant-sur-Sèvre	Moncoutant-sur-Sèvre	Agglo2B
<b>Nueil Les Aubiers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole maternelle</li> <li>Ecole maternelle</li> <li>Ecole Saint Exupéry</li> </ul>	Maternelle Maternelle Elémentaire	Public Public Privé	33 39 307	4 4 4	-	FR Nueil Les Aubiers	FR Nueil Les Aubiers	FR Nueil Les Aubiers

<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole Saint Jacques</li> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Elémentaire Elémentaire	Privé Public	115 129	4 4				
<b>La Petite Boissière</b>					CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Elémentaire	Privé	52	4.5				
<b>Saint Amand sur Sèvre</b>					CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole élémentaire</li> </ul>	Elémentaire	Privé	145	4.5				
<b>Saint Aubin du Plain</b>					St Aubin du Plain	St Aubin du Plain	FR Voulmentin	FR Voulmentin
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Public	NC	4.5				
<b>Saint Maurice-Etusson</b>					-	Le Club	Le Club	Le Club
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole St Maurice</li> <li>Ecole Etusson</li> </ul>	Elémentaire Elémentaire	Public Public	46 44	4 4				
<b>Saint Pierre des Echaubrognes</b>					CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Privé	NC	4.5				
<b>Saint Aubin de Baubigné</b>					CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon	CSC Mauléon
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole primaire</li> </ul>	Primaire	Privé	NC	4.5				
<b>Voulmentin</b>					-	FR Voulmentin	FR Voulmentin	FR Voulmentin
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole St Clémentin</li> </ul>	Elémentaire	Privé	102	4				

Les services « Enfance » de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comptent 270 agents (43 agents en régie + 227 agents dans les associations et les communes) en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'activités des services APS et ALSH.

## B – CONTEXTE : Une volonté politique

Les temps éducatifs de l'enfant, hors cellule familiale, interrogent à la fois le temps scolaire dont la compétence est détenue par chaque commune et les temps des activités périscolaires et extra-scolaires dont la compétence est détenue par l'Agglo2b. Dans le cadre de la gestion des rythmes scolaires, les communes ont élaboré leur propre PEDT d'une durée de 3 ans pour la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec l'attribution du fonds de soutien. En 2017, avec la possibilité de faire valoir un principe dérogatoire, des communes ont fait le choix d'un retour à la semaine de 4 jours, ce en quoi sur le territoire, à ce jour, deux rythmes scolaires cohabitent, avec 14 communes à 4 jours et 6 communes à 4,5 jours.

En 2018, dans le cadre des orientations ministérielles, l'Agglo2B a élaboré un plan mercredi intercommunal ; chaque gestionnaire ayant pu alors décliner son programme d'actions pour l'atteinte des objectifs généraux fixés.

Aujourd'hui, 5 PEDT communaux arrivent à échéance (Bressuire, Cerizay, Mauléon, St Aubin du Plain, Argentonnay).

Dans la logique du plan mercredi, partie intégrante dans la définition d'un PEDT, les services de l'éducation nationale, la DDCSPP et la CAF ont sollicité l'Agglo2b pour s'inscrire dans une démarche éducative globale avec l'élaboration d'un PEDT Agglo2B porteur de grands objectifs communs. Ces derniers se déclineront localement en programme d'actions dont l'exercice revient aux gestionnaires, qu'ils soient communaux ou associatifs, à partir de la rentrée 2019.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet éducatif que souhaite valoriser l'agglo2B à partir de son Projet Educatif Global de Territoire (PEGT) qui prend en compte les différents volets pour l'éducation des jeunes : le volet petite enfance, le volet enfance et le volet jeunesse. Ce programme est en cours de finalisation.

Concernant le périscolaire, plusieurs ajustements ont été nécessaires à la fois pour harmoniser les services mais aussi pour répondre à un besoin de proximité et permettre de mieux considérer les nécessaires interactions avec les milieux scolaires dans le cadre des projets d'école. Ainsi, l'Agglomération du Bocage Bressuirais se place comme coordonnateur de la compétence enfance, garante des valeurs éducatives, de la continuité de service sur le territoire, de l'équité de traitement dans le déploiement des services et comme gestionnaire du Contrat Enfance Jeunesse.

C'est en ce sens qu'elle se positionne comme pilote du PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PEDT Agglo2B et du PLAN MERCREDI, soucieuse :

- D'agir avec les acteurs locaux et prendre en compte les particularités des publics accueillis de chaque bassin de vie.
- De poser les bases d'un maillage fin du territoire dans un contexte de ruralité.
- De faire émerger un sens commun dans le cadre d'échanges, de concertations, de mutualisations.
- De susciter la convergence des identités du territoire.

## C – LES DIFFERENTS VOILETS DU PROJET GLOBAL DE TERRITOIRE : DEFINITION DU PEGT

### ➤ **Base juridique**

Depuis près de 15 ans, l'Etat incite les collectivités territoriales à coordonner les acteurs de la communauté éducative par la mise en place de documents structurants. Ainsi, les Projets Educatifs Locaux (PEL) ont été les premiers outils juridiques pour inciter les communes à adopter une approche globale de l'éducation. Avec l'élaboration des PEDT (L 555-1 du code de l'éducation nationale), l'Etat va plus loin en désignant le maire comme initiateur et pilote du PEDT. La loi du 8 juillet 2013 réaffirme la mise en place des PEDT et lui donne une part accrue dans la réforme des rythmes scolaires.

Enfin, l'article D521.12 du code de l'éducation garantit la continuité éducative afin :

- d'organiser des activités en complémentarité avec les services de l'éducation nationale ;
- de favoriser la réussite éducative et la lutte contre les inégalités scolaires ;
- de permettre l'accès aux loisirs ;
- de coordonner l'intervention des acteurs et d'articuler les interventions pour favoriser la cohérence éducative, la continuité éducative et la qualité éducative des activités.

Le PEGT, sans être défini légalement à ce jour, s'appuie sur la même logique. Il s'agit, à l'échelle intercommunale, de décliner une démarche de projet pour définir des orientations communes de politique éducative.

### ➤ **Définition du Projet Educatif Global de territoire (PEGT)**

Le PEGT est le document cadre qui traduit le projet de la politique éducative du territoire de la collectivité.

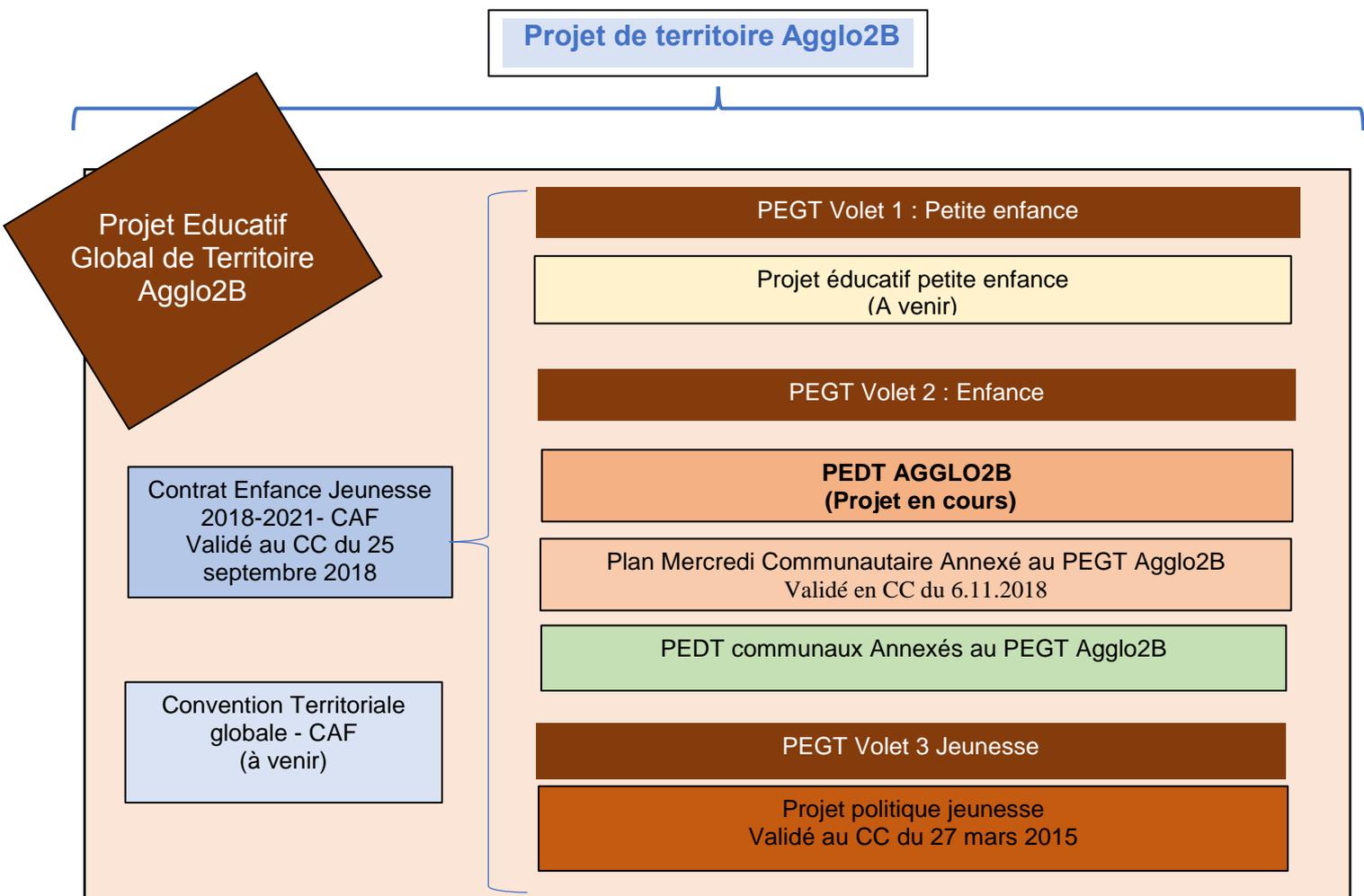
Il crée un cadre de référence commun pour l'élaboration des différents projets éducatifs et leur déclinaison par les communes membres :

- Il doit être global, concerté et évalué à l'échelle du territoire.
- Il concerne les enfants de 0 à 18 ans.
- Il est partagé par tous les acteurs de la communauté éducative.
- Il est mis en œuvre sur tous les espaces et tous les temps de l'enfant.

➤ **Déclinaison du projet éducatif global de territoire (PEGT) :**

Le PEGT recouvre un champ très vaste de compétences, d'acteurs, d'usagers. Il convient de le séquencer en différents volets qui s'articulent les uns avec les autres :

- Volet 1 : La petite enfance : Projet éducatif Petite Enfance -> à venir
- Volet 2 : L'enfance : PEDT AGGLO2B -> ce qui nous occupe
- Volet 3 : La jeunesse : Projet politique jeunesse Agglo2B -> validé au CC 27/03/18



## II – VOLET PEDT AGGLO : Projet éducatif de territoire

### 1) DEROULEMENT

#### A- ETAPES DE REALISATION

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un document cadre interne qui fédère une démarche progressive de convergence des politiques publiques locales scolaires et périscolaires. Il est conçu en plusieurs étapes et tient compte des contraintes (temps et obligations) mais aussi des opportunités s'appuyant sur les différents bilans et diagnostics produits par les partenaires. Sa rédaction est le résultat d'un travail de concertation en amont avec les gestionnaires, les acteurs locaux, les élus, des enseignants, des représentants de parents.

#### Mise en place progressive du PEDT AGGLO

- **Etape 1 : Réalisation document socle (juin 2019)**

Définition des axes prioritaires et des objectifs opérationnels communs

Déclinaison du programme d'actions pour les 5 communes qui sont en renouvellement de PEDT

- **Etape 2 : Diagnostic partagé avec la CAF (sept 2019-mars 2020)**

Mutualisation du diagnostic CAF pour la CTG (Convention Territoriale Globale)

- **Etape 3 : Inclusion de toutes les communes au PEDT AGGLO2B (juin 2020)**

- **Etape 4 : Suivi de la démarche et évaluation**

Suivi et évaluation périodique de la démarche

#### B – CALENDRIER DE LA DEMARCHE

##### Etape 1 : Réalisation du document socle (Juin 2019)

Calendrier	Action
15 mai 2019	Réunion groupe de travail Réalisation du document socle
21 mai 2019	Assemblée des maires : présentation de la démarche
28 mai 2019	Commission Petite Enfance – enfance : choix des axes
4 juin 2019	PVP : Présentation PEDT AGGLO
13 juin 2019	Réunion 2 GT : suivi de la démarche et évaluation
25 juin 2019	Délibération en conseil communautaire
28 juin 2019	Dépôt du PEDT AGGLO

##### Etape 2 : Diagnostic partagé avec la CAF (juin 2019)

Calendrier	Action
Septembre 2019	Collecte des données, rencontre des acteurs (données froides et chaudes)
Décembre 2019	

Janvier 2020	Analyse des données
Février 2020	
Mars 2020	Présentation des données aux instances internes (CAF et Agglo2b)
Avril 2020	Détermination des objectifs communs (CAF -Agglo2b)
Mai 2020	
Juin 2020	Convergence des démarches CTG et PEDT Agglo2b
Juillet 2020	

## C-SUIVI DU PROJET ET EVALUATION

La démarche de suivi d'évaluation est coconstruite avec les gestionnaires.

### 2) LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE AGGLO2B

Depuis la création de l'Agglo2b, les réflexions menées entre les différents partenaires (élus, gestionnaires, services, CAF, MSA, familles, professionnels de l'éducation ...) ont progressivement installé une image de la politique éducative ; celle-ci se caractérisant par :

- Une démarche qui valorise la proximité.
- Une démarche de concertation avec les partenaires locaux.
- Une volonté de mise en relation des acteurs de terrain.
- Une volonté à porter des valeurs communes (éducatives, citoyennes).
- Une volonté à s'entendre sur des définitions communes.

#### a) - DES DEFINITIONS PARTAGEES

Un premier travail a consisté à s'entendre sur des définitions, pour que celles-ci soient partagées et constituent un socle de référence commun.

#### 1 - EDUCATION

C'est l'apprentissage de savoirs, savoirs faire, savoirs être ; la découverte culturelle et le développement personnel en vue de construire un futur adulte.

C'est également la socialisation qui doit permettre de développer la capacité à vivre en collectivité, susciter la coopération, l'entraide et la citoyenneté.

C'est enfin la reconnaissance et le développement de l'individualité et son épanouissement tant sur le plan moral que physique.

L'éducation est le fait d'une multiplicité d'acteurs. La mise en cohérence éducative est essentielle aux enfants notamment pour la prise en compte des origines culturelles sur le territoire afin d'aider chacun à trouver sa place.

Cela implique de penser les espaces afin qu'ils favorisent le vivre ensemble, de veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant et de respecter le rythme de l'enfant.

## 2 - COHERENCE EDUCATIVE

La cohérence éducative, c'est la reconnaissance que chacun en ses lieux contribue à l'éducation de l'enfant. L'éducation est en finalité la somme de toutes les influences des acteurs qui participent à la prise en charge de l'enfant.

Bien qu'il soit possible de distinguer les acteurs qui ont un plan d'éducation et les acteurs qui n'en n'ont pas, ils concourent tous à l'éducation des enfants et partagent tous un objectif global de bienveillance.

Il s'agit donc dans un premier temps de reconnaître la légitimité de chaque acteur comme éducateur.

Il s'agit ensuite d'organiser la complémentarité des temps entre les acteurs. Les temps de transition deviennent alors essentiels à la cohérence de ce que vit l'enfant dans sa journée.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur sa manière de faire dans le cadre de concertations pour prendre en compte le parcours de l'enfant et répondre à l'accueil de tous dans un univers de confiance.

## 3 - COMMUNAUTE EDUCATIVE

La communauté éducative représente l'ensemble des adultes qui gravitent autour de l'enfant et qui participent à son éducation :

- ✓ Parents
- ✓ Famille
- ✓ Enseignants
- ✓ animateurs périscolaires
- ✓ animateurs péri-loisirs
- ✓ Educateurs sportifs, culturels, artistiques
- ✓ ATSEM
- ✓ Personnel de cantine
- ✓ Personnel de ménage
- ✓ Chauffeurs de bus
- ✓ Bénévoles associatifs
- ✓ Personnel médical

## b) LES AXES PRIORITAIRES AU PEDT AGGLO2B

Deux axes prioritaires ont été retenus, chacun se décomposant en objectifs stratégiques permettant aux gestionnaires de décliner annuellement leur programme d'actions.

### Axe 1 : Permettre le développement et l'épanouissement de l'enfant

#### Objectif 1 : Favoriser la construction de soi

##### Objectifs opérationnels :

- Garantir la sécurité morale et matérielle
- Développer l'autonomie et la responsabilisation
- Apprendre à percevoir ses besoins
- Découvrir ses goûts et ses capacités
- Développer le goût de l'effort
- Favoriser l'épanouissement des enfants

### Axe 1 : Permettre le développement et l'épanouissement de l'enfant

#### Objectif 2 : Favoriser le vivre ensemble et la coopération

##### Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'expression et la participation des enfants
- Développer la communication et l'écoute au sein des établissements
- Garantir le respect de soi, des autres et de l'environnement
- Favoriser la socialisation à tous les stades de l'éducation

### Axe 1 : Permettre le développement et l'épanouissement de l'enfant

#### Objectif 3 : Favoriser la découverte, l'imaginaire, le raisonnement et la création

##### Objectifs opérationnels :

- Favoriser la découverte et l'exploration
- Susciter l'ouverture d'esprit : découverte de nouvelles activités, cultures, sports
- Développer la créativité
- Proposer des activités éducatives de qualité
- Renforcer la diversité des activités proposées
- Initier des activités en relation avec les acteurs du territoire

## Axe 2 : Veiller à un environnement favorable à l'épanouissement et à la construction de valeurs

### Objectif 1 : Garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant dans le respect des espaces

#### Objectifs opérationnels :

- Organiser la complémentarité des temps familiaux, scolaires et de loisirs
- Articuler les temps de vie de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans la transition entre les différents temps
- Créer des temps de transmission entre les acteurs pour transmettre les informations utiles
- Développer les formations croisées
- Favoriser la coopération entre les professionnels
- Développer des pôles ressources sur les territoires
- Veiller à la communication et l'écoute entre les acteurs de la communauté éducative

## Axe 2 : Veiller à un environnement favorable à l'épanouissement et à la construction de valeurs

### Objectif 2 : Prendre en compte le rythme de l'enfant

#### Objectifs opérationnels :

- Proposer des activités adaptées à l'âge et à la maturité
- Mettre les activités en lien avec le rythme chronobiologique
- Veiller à l'équilibre des temps activité/repos ; collectif /seul ; temps libres

## Axe 2 : Veiller à un environnement favorable à l'épanouissement et à la construction de valeurs

### Objectif 3 : Garantir l'accès des services à tous

#### Objectifs opérationnels :

- Accueillir tous les publics
- Accueillir les enfants en situation de handicap
- Favoriser l'accessibilité tarifaire
- Développer la mixité sociale
- Lutter contre le harcèlement
- Lutter contre les discriminations
- Veiller à la proximité des services
- Veiller à limiter les temps de transport
- Faciliter le recours à l'information par une communication adaptée

## **c) LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES GESTIONNAIRES DES TEMPS PERISCOLAIRES**

Chaque gestionnaire des communes concernées élabore son programme d'actions en concertation avec les différents acteurs locaux d'éducation, les représentants d'élus, les enseignants et les parents à partir des objectifs prioritaires fixés par l'Agglo2b.

Ce programme d'actions fait l'objet d'une convention tripartite entre l'éducation nationale, la CAB2 et les communes auxquels sont rattachés les différents financements (CAF, fonds de soutien, subvention agglo et attribution Agglo2B).

### **ANNEXE : LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES COMMUNES**

## **d) LE PLAN MERCREDI**

### **ANNEXE : LE PLAN MERCREDI**

# **ANNEXE :**

## **LES PROGRAMMES D' ACTIONS DES COMMUNES**

### Liste des PEDT communaux

1. La commune d'Argentonnay

*- représentée par Le Club Argentonnay*

2. La commune de Bressuire

3. La commune de Cerizay

4. Les communes de Mauléon, la Petite Boissière, Saint-Amand sur Sèvre ; Saint-Pierre des Echaubrognes

*- représentées par le CSC de Mauléon*

5. La commune de Saint Aubin du Plain

6. La commune de Courlay

## **ANNEXE :**

### **LE PLAN MERCREDI**